

# OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



de 2.700.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital  
présentée par



CORPORATE FINANCE

**Prix de l'Offre : 16 euros par action**  
**Durée de l'Offre : 20 jours calendaires**

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

## AVIS IMPORTANT

L'Offre sera ouverte, conformément aux dispositions de l'article 231-32 du règlement général de l'AMF, sous réserve de l'adoption, par l'assemblée générale mixte de Linedata Services du 14 mai 2012, de la résolution relative à la réduction de capital par voie d'offre publique de rachat d'actions, et postérieurement à la publication le 16 mai 2012 par Linedata Services d'un communiqué indiquant que ladite résolution a été valablement adoptée.

Conformément à l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et à l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 12-199, en application de la décision de conformité du 10 mai 2012, sur la note d'information de Linedata Services.

La note d'information de Linedata Services est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Linedata Services ([www.linedata.com](http://www.linedata.com)) et peut être obtenue sans frais auprès d'Ododo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris et de Linedata Services, 19 rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Linedata Services seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public selon les mêmes modalités au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement, il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer ; Linedata Services décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.*